



*Département des Alpes de Haute Provence*  
*Commune de PUIMICHEL*

## LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 90 OCTOBRE 2024

### I. **Inauguration des nouvelles réalisations à Puimichel**

Le mercredi 18 septembre, le village de Puimichel a célébré une journée marquante avec l'inauguration de trois projets importants pour son développement et son rayonnement. En présence de Mme Demiguel, Sous-Préfète de Forcalquier, de M. Borghini, Conseiller Régional, de M. Bondil, Conseiller Départemental, de M. Bartolini, représentant de la Fondation du Patrimoine, ainsi que des adjoints des communes voisines, des agents de La DLVA et des représentants des entreprises partenaires, plusieurs réalisations ont été dévoilées.

Tout d'abord, le lotissement Saint Laurent, composé de sept lots allant de 400 à 700 m<sup>2</sup>, a été présenté. Ce projet immobilier constitue une opportunité pour attirer de nouveaux habitants et dynamiser la commune.

Ensuite, l'entrée du village a été réaménagée avec la plantation d'arbres et l'installation d'une aire de pique-nique, offrant ainsi un espace convivial pour les résidents et les visiteurs.

Enfin, les ailes du moulin, symbole du patrimoine historique de Puimichel, ont été restaurées, témoignant de la volonté de la commune de préserver son passé tout en regardant vers l'avenir.

Ces projets ont bénéficié du soutien financier de l'État, de la Région Sud et du Département, à qui des remerciements ont été adressés pour leur contribution.

Ces trois réalisations symbolisent la vision de Puimichel : préserver son patrimoine, améliorer le cadre de vie de ses habitants et préparer un avenir accueillant pour de nouvelles familles.

La cérémonie s'est conclue par des échanges chaleureux autour du verre de l'amitié, partagé au "P'tit bistrot" du village, renforçant ainsi l'esprit de communauté et de convivialité.

### II. **FINANCES**

#### • **Zone France Ruralité Revitalisation (FRR)**

Afin d'apporter un soutien plus adapté aux territoires ruraux vulnérables et d'y encourager l'implantation d'entreprises, le département des Alpes de Haute Provence est entièrement en zone FRR ce qui permet des exonérations fiscales des entreprises implantées dans ces zones.

Les entreprises seront éligibles à des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales. Retrouvez plus d'informations sur : [entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr)

#### • **Taxe d'habitation (THs):**

La part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés est majorée de 10%. Le taux de cette taxe passera donc de 6,46 à 7,11.

- Pour rappel : Le taux est resté inchangé depuis 2011 : 6,46%
- Le taux moyen communal au niveau départemental est de 19,19% et au niveau national 24,45%.

### III. **Orange a décidé d'arrêter d'ici à 2030 son réseau cuivre**

Le réseau téléphonique et internet est fondé depuis 50 ans sur une technologie dite « cuivre » qui arrive dans votre logement ou votre local professionnel via une prise en forme de T.

Le réseau cuivre permet d'accéder à l'internet DSL (*Digital Subscriber Line*, ligne d'accès numérique), de passer des appels téléphoniques ou encore de connecter certains appareils tels que les téléalarmes ou les téléassistances.

L'opérateur Orange est propriétaire du réseau cuivre et fermera progressivement celui-ci sur tout le territoire d'ici à 2030. Ce chantier de fermeture s'inscrit dans la dynamique de modernisation des infrastructures de téléphonie fixe et d'internet qui constitue l'une des priorités du gouvernement. En effet, le réseau cuivre est vieillissant et connaît des problèmes de qualité de service qui s'accroissent. La fibre optique, qui consomme en moyenne quatre fois moins d'énergie que le cuivre, est progressivement installée car elle se révèle plus résiliente.

Ce chantier de fermeture associera les services de l'État, l'ensemble des opérateurs ainsi que les collectivités territoriales.

#### **Qui est concerné par l'arrêt des services de téléphonie fixe et d'internet ADSL ?**

Même si Orange n'est pas votre fournisseur, **tous les abonnés à un service ADSL** (*Asymmetric Digital Subscriber Line*, liaison numérique asymétrique) ou **téléphonique** via la prise en T sont concernés.

- Si vous utilisez un service de téléphonie fixe et/ou d'internet ADSL connectés via une prise en T, vous êtes concerné car ce branchement correspond à une arrivée du réseau cuivre dans votre logement.

Pour conserver votre accès téléphonique et internet, vous devrez passer à un abonnement via la fibre optique, ou toute autre technologie, avec l'opérateur de votre choix.

- Si vous avez souscrit à un abonnement via la fibre optique, c'est-à-dire si votre box est branchée à un **boîtier blanc** (sans prise en T) et que votre facture mentionne la fibre optique, alors vous n'êtes pas concernés.

## **IV. CIMETIERE**

- Le nouveau règlement du Cimetière a été affiché devant le cimetière et est consultable sur le site [puimichel.fr](http://puimichel.fr)
- La procédure de reprise des concessions est arrivée à son terme.  
Elle concerne les concessions en état d'abandon manifeste dans le cimetière n°1. Il est toujours possible de consulter la procédure en Mairie si besoin.
- Suite à la délibération n°2024/031 du 12 Août 2024, voici les nouveaux tarifs des concessions au columbarium :
  - Alvéole cinéraire de 30 ans renouvelable, pour un montant de 400 € ;
  - Alvéole cinéraire de 50 ans renouvelable, pour un montant de 500 € ;
  - Le tarif de la plaque à apposer sur le muret-stèle du jardin du souvenir est de 50 €.
  - La dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite.

## **V. TRAVAUX et AMÉNAGEMENT**

- ✓ Débroussaillage autour de la chapelle dans le cadre des « obligations légales de débroussaillage ».
- ✓ Emplois partiels d'enrobé pour l'entretien des voies communales.
- ✓ Le passage à Gué du grand Rieu a été sécurisé par la reprise et le renforcement des enrochements.
- ✓ Bio composteur : le site a été aménagé par les agents municipaux.

## **VI. PROJETS**

- ✓ **Projet en cours** : place Gervais Bonnafoux  
Réfection du mur de soutènement : Renforcer et restaurer les structures existantes pour assurer leur durabilité.  
Création de places de parking délimitées : Aménager des espaces de stationnement clairement définis pour une meilleure organisation.  
Réhabilitation d'une voie douce piétonne : Aménager un chemin piéton qui relie la rue du 14 juillet, la rue de l'Auro et la rue de l'Androne au chemin de Saint Elzéar, facilitant l'accès au sommet du village et à son point de vue panoramique. Ce projet inclut la construction d'escaliers, de murets-

jardinières et de parements en galets.

Création d'un îlot de fraîcheur : Aménager un espace vert avec des plantations arbustives méditerranéennes et la pose de pavés de type « médiéval » sur un lit de gravillons drainants. Nous souhaitons créer un véritable lieu de vie et de lien social dans ce quartier du vieux village, où les habitants pourront se retrouver autour d'un banc à l'ombre des arbres, favorisant ainsi les échanges et la convivialité.

- ✓ « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque » : le dossier complet a été transmis pour obtenir le label qui permettra de faire connaître notre beau village.
- ✓ Aménagement de l'intérieur du Moulin, avec installation d'un ancien pétrin offert par Michel Allegre et de panneaux descriptifs du fonctionnement des moulins à vent.  
Pour les retardataires, la souscription publique est toujours en cours jusqu'à la fin de l'année : <https://www.fondation-patrimoine.org>  
En paiement en ligne ou par chèque via bulletins de dons qui sont disponibles au secrétariat de la Mairie ou à l'agence postale.  
Le montant des dons s'élève à ce jour à 3 435 € et nous remercions les généreux donateurs.

## VII. ANIMATIONS

- ✓ **Jeudi 12 septembre** : Le traditionnel **repas des anciens**, préparé par le P'tit Bistrot a réuni une soixantaine de personnes toujours enchantées de passer quelques moments ensemble.
- ✓ En raison de la météo, la course cycliste Montée de Puimichel prévue le 8 septembre a été annulée.

### Les rendez-vous à venir :

- ✓ **Jeudi 31 Octobre**
  - Rendez-vous des enfants pour fêter Halloween à Puimichel à 15h00 à la salle de l'Atrium. Au programme : maquillage, shooting photo, atelier dessin et collecte de bonbons dans le village. Cette animation est organisée à l'initiative d'un habitant de Puimichel.
  - Le soir, une soirée spécial Halloween aura lieu au P'tit Bistrot de Puimichel.
- ✓ **11 novembre à 11h30**

Cette année, cette cérémonie revêt un caractère particulier. En effet le 3 octobre 2024 le département des Alpes-de-Haute-Provence a accueilli dans la ville de Digne-les-Bains la Flamme de la Nation. Cette Flamme prise sous l'Arc de Triomphe la veille a été transportée par les membres du Relais sacré. Après une cérémonie sur la place Charles de Gaulle regroupant près d'une centaine de représentants des communes et un défilé sur le boulevard Gassendi, la Flamme a allumé une vasque placée sur le monument du 11 novembre et a rejoint la délégation militaire départementale pour y être déposée jusqu'au 10 novembre.

Cette flamme va être recueillie par un représentant du Conseil Municipal et un enfant de la commune pour être déposée solennellement sur le monument aux morts de notre commune le 11 novembre.
- ✓ **Ciné-débat**

Le Samedi 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée avec la CCAS d'Oraison pour organiser un ciné-débat concernant ce sujet :

### **Vendredi 22 novembre**

- **A 17h** : Inauguration du « banc rouge » sur la place du kiosque à Oraison pour rendre hommage aux victimes de féminicides
- **A 18h** : Le film « L'Amour et les Forêts » sera projeté à la Salle de l'Eden

## VIII. ARBRES DE L'AN 2000

Pour l'an 2000, de nombreux jeunes arbres ont été offerts aux habitants. 24 ans plus tard, la Mairie aimerait faire un recueil photo de ces arbres, devenus grands.

Si vous possédez un arbre de l'an 2000, vous êtes invités à envoyer une photo sur l'adresse mail de la mairie : [mairie@puimichel.fr](mailto:mairie@puimichel.fr)

## IX. DLVAgglo

### ✓ *Approbation de la modification des statuts de DLVAgglo*

Cette révision vise, notamment, à mettre en conformité les statuts au regard des évolutions du Code général des collectivités territoriales, à redéfinir l'intérêt communautaire de certaines compétences ainsi qu'à acter la restitution d'équipements culturels et de subventions à certaines associations

### ✓ *POINTS D'APPORT VOLONTAIRE*

Pour simplifier encore plus le geste de tri, depuis le **1<sup>er</sup> septembre 2024**, les usagers peuvent recycler les papiers dans les mêmes contenants que les emballages (Containers jaunes).

Les nouveaux containers, plus grands, plus stables, et esthétiques seront installés prochainement sur les différents sites de PAV.

En 2025, des containers semi-enterrés seront installés au cœur du village. Le génie civil est assuré par la Commune et les containers fournis par DLVAgglo.

### ✓ *Bio composteur*

Inauguration du site de compostage partagé du village le **mercredi 16 octobre**, à côté de l'ancien abris bus.

Présentation du site de compostage partagé et les bonnes pratiques à adopter

Distribution de bio-seaux aux habitants pour la collecte et le transport de leurs biodéchets

Echange avec l'équipe municipale et le Maître composteur de DLVAgglo, Coraline, autour d'un apéritif au P'tit Bistrot de Puimichel

Si vous n'avez pas pu être présent, vous pouvez vous inscrire et récupérer un bio-seau à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Nous comptons sur vous pour participer à la réduction des déchets et à la préservation de notre environnement !

### ✓ *Mobilité*

La DLVA met en place le Dispositif KAROS : application de covoiturage local pour des trajets domicile-travail, loisirs, services médicaux, ...

## X. ETAT CIVIL

**Décès** : - Daniel CHAISE, père de Sophie et mari de Evelyne Cara épouse Chaise.

- Jean-Baptiste CRÉTAUX, astronome amateur, propriétaire de la lunette du « Père Josset » installée pendant plusieurs années à l'Alifant.

Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles et aux proches touchés par ce deuil.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site internet de la Commune :

<https://www.puimichel.fr/>